

28 septembre 2022

BÂTIR UNE VISION COMMUNE EN MATIÈRE DE FORESTERIE URBAINE

ATELIER N° 1

STRATÉGIES RELATIVES AUX ENJEUX LIÉS À
LA LUTTE CONTRE L'ÉROSION ET À LA
PRÉSERVATION DES MANGROVES EN MILIEUX
URBAINS ET PÉRIURBAINS

ASSOCIATION DES COLLECTIVITÉS ET COMMUNES

AVCAC

D'AFRIQUE CENTRALE



AVEC L'APPUI FINANCIER DE L'UNION EUROPÉENNE
DANS LE CADRE DU PARTENARIAT STRATÉGIQUE AïMF-UE



ENGAGEMENTS ET PLAIDOYER SUR LA RECONSTITUTION DES MANGROVES

Les mangroves assurent la protection des côtes contre les vagues et l'érosion due au vent, la conservation de la diversité biologique, la réduction des quantités excessives de polluants, la fourniture de frayères et de nutriments pour de nombreuses espèces de poissons et de crustacés. Elles constituent des ressources halieutiques et aussi des sites pour l'écotourisme. Seulement, la forte pression démographique qui s'exerce sur lesdites localités a entraîné la réduction et la dégradation des mangroves.

- Selon les chercheurs, si rien n'est fait pour freiner le rythme de destruction des mangroves, elles pourraient disparaître d'ici à 2040
- Ils recommandent par conséquent, outre une sensibilisation des pouvoirs publics, des actions spécifiques visant à protéger l'écosystème
- Une étude menée au Bénin conclut que la destruction des mangroves dans les zones côtières du pays pourrait avoir des conséquences désastreuses pour la vie humaine.

Le développement conséquent des côtes, **qui** entraîne le défrichage des forêts de **mangroves** pour créer de l'espace pour les bâtiments et pour l'élevage de poissons et de crevettes, **est** la principale **cause** de la disparition des **mangroves**. La fonction écologique de la **mangrove est** essentielle : elle abrite de nombreuses espèces menacées, elle fournit du bois et beaucoup de ressources, elle prévient l'érosion des sols, protège le littoral contre les raz de marée et les tempêtes, et sa **destruction** contribue au réchauffement climatique

Longtemps déconsidérées, les mangroves ont fait l'objet d'une attention croissante à partir des années 2000 du fait de nombreux services qu'elles fournissent : **protection des côtes contre la houle et l'érosion, purification de l'eau, nurserie pour les poissons, habitat essentiel pour l'avifaune et les crustacés ou encore stockage de carbone**. Elles sont également cruciales pour le monde car, depuis des siècles, elles absorbent le CO₂ de l'atmosphère et le stockent en profondeur dans le sol. Des études récentes montrent qu'elles peuvent stocker jusqu'à 10 fois plus de carbone à l'hectare que les forêts terrestres. Dans le cadre de la **lutte contre** les émissions de gaz à effet de serre, la **mangrove** représente un important puits de carbone, de faible étendue comparativement aux autres forêts du monde, mais extrêmement efficace par unité de surface

L'AIMF estiment qu'au regard du travail exceptionnel réalisé par les organismes internationaux, la FAO ; UICN et WWF sur les stratégies de lutte contre les érosions et la protection des mangroves, il était primordial de partager ces expériences avec des villes d'Afrique centrale confrontées à ces phénomènes. Les présentations alimenteront les échanges et les propositions d'actions et orientations stratégiques ainsi que l'identification des projets et programmes internationaux pouvant intéresser les villes côtières d'Afrique centrale

| ENGAGEMENTS | PLAIDOYERS |
|---|--|
| Intégrer la gestion des mangroves dans les agendas politiques municipaux. | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'encadrement des CTD pour échanger, sauvegarder les données de recherche et la divulgation des bonnes pratiques dans la gestion des mangroves en Afrique centrale. |
| Freiner et inverser la dégradation des mangroves pour pérenniser et développer leurs fonctions écologiques, biologiques, économiques et socioculturelles | <p>A la COMIFAC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vulgariser auprès des villes les directives sous-régionales pour la gestion durable des écosystèmes de mangroves en Afrique centrale ; |
| À l'horizon 2025, les mangroves et les écosystèmes côtiers sont conservés, protégés et gérés de façon participative, et contribuent au maintien des équilibres écologiques et au bien-être des populations ». | <ul style="list-style-type: none"> • Solliciter auprès de Ramsar une formation des cadres des Municipalités pays de l'Afrique centrale sur la Boite à Outils de Global Wetland Africa; |
| Réduire des pressions anthropiques dans les mangroves et les écosystèmes côtiers urbains par des activités d'éducation et de sensibilisation | <ul style="list-style-type: none"> • Signer un MoU avec Ramsar pour un appui à l'élaboration des politiques nationales sur l'utilisation durable des Mangroves ; |
| Exploiter les ressources des mangroves et des écosystèmes côtiers dans le cadre d'un plan d'aménagement ou de gestion avec les Communautés | <ul style="list-style-type: none"> • Développer (ou renforcer) un « Système d'Information sur les Mangroves des Villes d'Afrique Centrale » ; |
| Améliorer les conditions de vie / de subsistance des populations riveraines pour en faire des protecteurs de l'écosystème | D'élaborer un projet sous régional sur la gestion intégrée et durable des écosystèmes de mangroves b |
| Encourager le partenariat avec les Universités pour Développer la recherche sur les mangroves et les écosystèmes côtiers | <ul style="list-style-type: none"> • Se doter d'une politique des Villes d'Af Centrale de gestion intégrée des mangroves conciliant développement économique, équité sociale et préservation de l'environnement |
| Mettre en place un cadre de suivi environnemental des écosystèmes de mangroves | <p>Solliciter l'appui du Comité français de l'UICN et du Conservatoire du Littoral (Pôle-relais zones humides tropicales) pour adapter leur nouvelle application dédiée aux mangroves des outre-mer. Baptisé « ROM » – Réseau d'Observation et d'aide à la gestion des Mangroves. L'application permet de signaler une décharge sauvage, un défrichement, un remblai, ou encore de partager l'observation d'espèces rares, de maladies ou de phénomènes inhabituels sur les palétuviers</p> |

| | |
|--|--|
| | |
| Mettre en place des arrêtés municipaux, réglementaires et institutionnels régissant les mangroves | |
| Assurer une police environnementale des mangroves | |
| Restaurer et préserver le paysage côtier, des mangroves et des zones humides associées ; | |
| Construire en collaboration avec les ONG un système d'informations pour un observatoire des mangroves en Afrique centrale | |
| Proposer les alternatives à l'exploitation abusive des Mangroves : énergie, matériaux de construction, les pratiques de pêche, agricoles | |
| Développer les mécanismes de renforcement des capacités des communautés locales sur le plan technique, organisationnel, matériel, technologique, financier, etc., | |
| Promouvoir une participation inclusive et une représentation des groupes vulnérables et marginalisés dans la prise de décision, | |
| Créer de forêts communales et Communautaires de mangroves | |
| Faire de la communication sociale et l'implication des acteurs locaux dans la gestion des projets, des leviers importants pour aider au changement des comportements des communautés | |
| Elaborer les Plans de suivi des écosystèmes de mangroves de la commune | |
| Système d'archivage et de partage des informations sur les mangroves des villes d'Afrique centrale | |
| Intégrer le Réseau Global Mangroves Alliance | |